

## Questionnaire sur les rythmes scolaires

**1 - Combien avez-vous d'enfants actuellement scolarisés à Turckheim ? .....**

**2 - Quelle est l'année de naissance de votre (vos) enfant(s) ? .....**

**3 - Lors de la mise en place de la semaine de 5 jours, répartie en 9 demi-journées, préférez- vous que votre enfant ait classe :**

	Oui	Non
Le mercredi matin		
Le samedi matin		

**4 - Cela obligera-t-il votre enfant à abandonner ses activités extra-scolaires ?**

	Oui	Non
Si classe le mercredi matin		
Si classe le samedi matin		

**5 - Quel est votre mode de garde actuel le mercredi ?**

Familial		<b>Autres, précisez :</b> ..... .....
Gardiennne		
Accueil de loisirs		

**6 - Si votre enfant avait classe le mercredi matin, quel mode de garde privilégieriez-vous après l'école ?**

Récupération de mon enfant après la classe*	
Récupération de mon enfant après le déjeuner*	
Inscription de mon enfant à l'accueil de loisirs	

*\* par vous-même ou toute autre personne autorisée.*

7 - Est-ce que l'horaire actuel d'entrée à l'école le matin vous convient (8h00) ?\*

Oui	
<b>Non : cocher l'horaire souhaité</b>	
8h15	
8h30	

\* Rappel : le décalage des horaires mis en place à l'école des Lilas restera maintenu

8 - S'il y avait une modification de l'horaire du matin, seriez-vous amenés à inscrire votre enfant au périscolaire ?

oui	
non	

9 - Dans le cas de figure où les enfants termineraient leurs cours plus tôt dans l'après-midi, à 15h15 ou 15h30 au lieu de 16h00, quel mode de prise en charge privilégieriez-vous ?

	Oui	Non
Récupération de mon enfant après les cours*		
Inscription de mon enfant au périscolaire		

\*par vous-même ou toute autre personne autorisée.

**Ce questionnaire est à déposer à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture (lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h00 ; mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00) ou dans la boîte aux lettres de la mairie, pour**



**le ....20 septembre 2013.... au plus tard.**

**OU**

**Il peut également être envoyé par mail à [mairie@turckheim.fr](mailto:mairie@turckheim.fr)**